

Département de la Haute-Marne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND LANGRES

L

grandlangres

Communauté de communes

Document approuvé

Commune de Frecourt

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5.2 Document graphique

Centre de la commune au 1/2000 ème

Pièce n°5.2.23

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : Le 26 Octobre 2023

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire : Le 05 Décembre 2024

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Doin - 52000 Vesoul Agence de Besançon

Tel : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.03.33.29

relatives@idpangea.fr relatives@idpangea.fr

Légende

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte
UAP : Zone de la Citadelle de Langres concernée par le PVAP
UB : Zone urbaine mixte d'extension récente
UE : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UL : Zone urbaine à vocation de loisirs
UEP : Zone urbaine mixte d'extension récente concernée par le PVAP
UBPH : Secteur de la zone UB concerné par des hauteurs différentes
UEP : Zone urbaine à vocation d'activités économiques concernée par le PVAP
UPA : Zone urbaine des bourgs anciens concernée par le PVAP
URB : Zone urbaine correspondant aux maisons de pêcheurs et concernée par le PVAP
US : Zone urbaine sauvegardée
UR : Zone du domaine autoroutier

ZONES A URBANISER

1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
1AUEP : Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques concernée par le PVAP
1AUP : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat concernée par le PVAP
1AUm : zone à urbaniser à vocation d'activités militaires

ZONES NATURELLES

N : Zone naturelle
Nj : Zone naturelle à vocation de jardins
NI : Zone naturelle à vocation de loisirs
Na : Secteur de la zone N dans laquelle les aérogénérateurs sont interdits
Ne : Secteur de la zone N réservée aux abris d'animaux
Ngr : Secteur de la zone N réservé aux gers du voyage
Nh : Secteur de la zone N réservé à l'hébergement de loisir

ZONES AGRICOLES

A : Zone agricole
Aap : Secteur de la zone A concerné par le PVAP
Aa : Secteur de la zone A dans lequel les aérogénérateurs sont interdits

Zones concernées par des OAP

Emplacements réservés

Zones inondables (Sources : DREAL, AZI et données communales)

Alignements de façades

GR145

Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 :

Vergers à fort intérêt, bosquets

Haies

Zones humides avérées (Source DDT 52, LEMAS2, CDA 52, DREAL, Atelier des territoires, Grand Est, Initiative ASD)

Milieux humides potentiels

Eléments remarquables du patrimoine protégé repéré au titre de l'article L.151-19 :

Eléments remarquables de la Citadelle de Langres

Eléments remarquables ponctuels

Eléments remarquables surfaciques

Risques répertoriés au titre de l'article R.151-31 et R.151-34 :

Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

Risque lié à la présence de cavités

The map displays the urban planning for Frecourt, showing various zones and geographical features. The zones are color-coded and labeled: Aa (agricultural), A (agricultural), UA (urban), UB (urban), and UR (urban). The map also shows the location of Frecourt, the commune of Frecourt, and the surrounding areas. The map includes a scale bar (0-200m) and a north arrow. The map is divided into several sections, each with a different background color and pattern. The map is titled 'PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL' and '5.2 Document graphique'. The map is approved by the Council of the Commune of Frecourt on October 26, 2023, and by the Council of the Community of Grand Langres on December 5, 2024. The map is prepared by INITIATIVE Aménagement et Développement, located at 4, Passage Jules Doin - 52000 Vesoul. The map is a technical drawing and should be used as a reference for urban planning.